



LA VOIX DE L'ECOLE 69

Dispensé de timbrage
LYON RPCC

Déposé le 26/03/2009



SNE 69

04 78 42 72 00

Sommaire :

P. 2 Editorial,

P. 3 Désobéissance résistance ou… ?

P. 4 Heures sup et stages de remise à niveau

P. 5 Haro sur la fonction publique d'état.

P. 6 Bulletin d'adhésion

P. 7 Autorisations de prélèvement

P.8 Réunion d'information syndicale

Le ministre tient à vous assurer, que l'esprit des réformes continue plus que jamais

Bulletin Départemental du Syndicat National des Ecoles du Rhône



Adresse administrative : 19, rue Jarente 69002 Lyon. **Tel/Fax** : 04 78 42 72 00 **Directeur de publication** : Jean Francis GALLAY
C.P.P.A.P : **1206 S 05898** I.S.S.N **: 1954-2879** tirage : 1200 exemplaires – imprimé à la section –
Dépôt Légal : 1eme trimestre 2009

EDITO

Dans une période troublée à bien des égards, le SNE tient d'abord à réaffirmer son attachement à l'école de la République mise à mal par la hiérarchie comme de l'intérieur.

Sur des bases philosophiques d'exigences que le **SNE** avait approuvées, trop de précipitation et d'empilement de réformes ont tué les quelques bonnes intentions dont il ne reste plus guère qu'une logique comptable. Abusant de mauvaise foi, de désinformation et d'une connivence médiatique pressé de faire vendre les bréviaires de la polémique, les mammouths syndicaux historiquement contre tout ce qui n'est pas eux et quelques extrêmes invités à trottiner aux côté des oukases par une rage désespérée des collègues lors des élections ont réussi à caricaturer l'école jusqu'au ridicule. Il restait bien entendu aux parents d'élèves et à quelques « courageux dégoulinant de bons sentiments devant caméra » à se poser en martyrs pour qu'il ne reste plus qu'à déplorer d'avoir raté une chance historique de redonner à l'école la place qu'elle avait et qu'elle doit mériter pour redevenir la meilleure du monde.

L'école de la République oui ! Avec ce que cela suppose d'autorité et de responsabilité. Deux principes qui devraient être des évidences et qu'on doit rappeler encore et toujours avec force et conviction pour celles et ceux qu'on n'entend jamais et qui font leur métier dans des conditions de plus en plus impossibles, méprisé par le haut, saboté par le bas.

L'école de la République toujours ! Avec l'idéal de laïcité à rappeler en toutes circonstances tant élasticité des arrangements et sollicitation des définitions en ont écorné la simplicité démocratique et humaniste.

L'école de la République avec ses exigences ! Quand on a assisté au sabotage du soutien pour les enfants en difficulté tandis qu'il était prôné des bavardages entre adultes pour boucler les heures et que dans le même temps il se carillonnait que du temps allait manquer, on ne doit plus douter que le pire est davantage que possible. Le **SNE** prend toute la mesure du désarroi des collègues réduits au silence et assimilés au pot commun du récit public et les assure de sa permanence à ne pas s'en laisser compter pour ne pas condamner enseignants et parents qui chercheraient une école à se laisser glisser vers les mirages du privé.

L'école de la République fidèle à sa mission. Le son de cloche (de cloches !) arrivera-t-il à faire oublier que lire, écrire, compter, vivre ensemble, s'interroger, questionner … n'admet guère les fumisteries de tout poil que ces mois nous présente comme la règle ?

Après des années de diktat pédagogiste pseudo scientifique, une autre impasse est là. Le **SNE** n'aura pas de mots assez durs pour ceux qui avaient la parole et qui n'ont fait que participer au concert belliqueux. Attitude certes vendeuse mais délétère. La preuve est là aujourd'hui dans un désordre épouvantable qui concerne tous les citoyens se sentant responsables et qui souhaiteraient un avenir à l'école primaire.

Le **SNE**, comme pourrait le faire aussi d'autre corps de la fonction publique dénonce les conséquences désastreuses d'une politique du résultat déphasée avec les nécessités et les réalités. Il déplore ses conséquences critiques pour les excès dans les réactions et les replis conservateurs, les si belles occasions offertes aux tenants de l'opposition systématique et de l'aveuglement idéologique. Il condamne dans son domaine comme dans les autres « l'émotion glu » qui colle en la circonstance les pancartes au dos des enfants et sur les grilles des écoles quand il aurait fallu faire montre d'intelligence et de sens commun. Mais cela n'a rien à voir avec l'indispensable art du spectacle de rigueur en ces temps de crise ! Il ne reste plus qu'à espérer que les fonctionnaires attachés à leur mission et désireux de se défendre dans la négociation et la réflexion ne seront pas mutés d'office dans le camp des bourreaux alors qu'ils sont déjà réduits au silence.

BILLET D'HUMEUR

DÉSOBÉISSANCE,RÉSISTANCE

JUSQU'OÙ IRONS-NOUS DANS LE GROTESQUE ?

Résistance et obéissance, voilà les deux vertus du citoyen. Par l'obéissance, il assure l'ordre ; par la résistance il assure la liberté."

Je vous le dis tout de go, ne comptez pas sur moi pour désobéir, ni pour entrer dans la résistance. Je ne souhaite pas jouer les héros de papiers, ni me regarder crânement dans un miroir en me comparant à Jean Moulin. La désobéissance civile, voici l'expression amphigourique à la mode du moment, puant la vanité et la mauvaise fois. Je suis enseignant et fonctionnaire et syndiqué, j'enseigne le civisme et la citoyenneté, j'enseigne qu'en démocratie, le vote doit être respecté, la loi aussi. J'enseigne qu'un citoyen a le droit à la contestation, à la manifestation, à la grève et de mettre un bulletin dans une urne. J'enseigne que désobéir est un acte grave qui engage l'individu et sa conscience, qu'il en accepte les risques. Je m'incline devant ceux qui on su désobéir et résister quand la situation l'exigeait, ils sont mon modèle, et je souhaite avoir leur courage si la situation le demandait.

Je n'ai que plus de mépris pour les désobéisseurs de pacotilles. Je n'ai personnellement pas élu cette majorité, mais elle est légitime : nous ne sommes pas en dictature, et l'école appartient avant tout à la nation, pas aux enseignants. Le gouvernement fait des choix, certains me semblent plus que contestables, d'autres ne me déplaisent pas. Si revanche il y a, prenez-là aux prochaines élections. Utiliser l'école pour une revanche politique ne me semble pas correcte.

En tout état de cause j'obéis, non pas aveuglement mais professionnellement, j'obéis, car je ne crois pas qu'on fera pire que ce qui a été fait. J'obéis, car si j'avais dû désobéir je l'aurais fais avant ce gouvernement. J'obéis, car je ne suis pas un mouton derrière ceux qui nous manipulent et excitent notre peur. Nous avons un gros défaut nous les enseignants c'est bien cette peur pathologique de tout : du changement, de l'inspecteur, des parents, des programmes, de notre ombre. On vous dit la maternelle va disparaître en on s'alerte sans se poser d'autres questions.

On nous dit les programmes sont réac et avant de les lire on s'émeut. Un peu de sang froid cher collègue, gardez vos émois pour les vrais problèmes. C'est bien vous qui lisez aux enfants l'histoire du garçon qui criait au loup ! Donc j'applique l'aide personnalisée sans état d'âme, je ne priverai pas les enfants de ces deux heures. Je trouve même que c'est une bonne chose mais à condition de revoir la semaine scolaire.

Je fais les évaluations CM2, je transmettrais les résultats et ferais remonter nos remarques sur ce qui nous semble à revoir et sur ce qui nous semble bien. Depuis le temps qu'on réclame des évaluations bilan dignes de ce nom. Elles sont trop dures ? Ne sont-elles pas plutôt l'horizon du niveau que nous devrions atteindre, mais peut-être préférons-nous des évaluations qui nous conforte dans l'idée que tout va bien dans le meilleur des mondes.

J'applique les programmes 2008 avec ma liberté pédagogique sur la méthode. J'ai appliqué ceux de 2002 que je n'aimais pas mais en classe nous avons notre liberté. On nous dit que les programmes ont été fait sans concertation, je suis désolé mais la concertation est une foutaise, demander l'avis de plus de 100 000 personne ne rime à rien. C'est pure démagogie que d'exiger qu'on donne notre avis. Depuis peu sont sorties des évaluations que tout le monde connaissait mais gardait sous le coude qui confirme la baisse réelle du niveau en CM2. Alors qui a cassé l'école.

HEURES SUP : DEUX POIDS DEUX MESURES

Les agents publics peuvent faire des heures supplémentaires, qui sont exonérées d'impôt. Les enseignants peuvent effectuer des HSA (heures supplémentaires annualisées) ou des HSE (heures supplémentaires effectives) payées par l'Education Nationale.

De plus les enseignants du primaire peuvent avoir un temps de travail additionnel payé : il s'agit des heures d'enseignement, d'études et de garderie, payées par les collectivités territoriales, souvent la municipalité. Au 1er octobre 2008, les taux sont les suivants pour un professeur des écoles classe normale : une heure d'enseignement est payée23,97€, une heure d'étude surveillée 21,57€, une heure de surveillance 11,51€. L'année scolaire 2007-2008 a été l'occasion pour les enseignants du primaire d'effectuer des heures supplémentaires payées par l'Education Nationale dans le cadre des stages de remise à niveau qui ont eu lieu pendant les vacances de printemps et d'été. Pour un PE classe normale l'heure de stage est payée sur le taux d'une heure d'enseignement HSE, soit 23,97€, si le stage est effectué en ZEP, le taux est de 26,77€. Notons qu'un professeur des écoles affecté en collège voit son HSE passer à 31,52€. L'heure supplémentaire effective d'un enseignant certifié est payée 36,77€. La question que l'on se pose immédiatement est : pourquoi une telle différence de taux des HSE entre ces deux corps de fonctionnaires de catégorie A ? Comment est justifiée cette différence dans la réglementation ? Puisque ces deux corps d'enseignants fonctionnaires sont des titulaires d'une licence, pourquoi sont-ils traités différemment ?

Cette question se pose également pour l'accès à la hors-classe. L'échelle de rémunération de la classe normale permet d'atteindre l'indice 658 (ce qui équivaut à 2400 € nets par mois), l'indice terminal de la hors-classe est de 783 en fin de carrière (soit 2855€/mois). A l'heure actuelle, 14% des professeurs des écoles partent en retraite après avoir atteint la hors-classe, alors que 64,73% des certifiés se trouvent dans cette situation.

Par ailleurs, que se passera-t-il pour les futurs enseignants bac+5 ? Ces différences entre les professeurs des écoles et les certifiés perdurera-t-elle ? Au nom de quel principe ?

Il est temps pour les professeurs des écoles d'exiger d'être considérés et rémunérés comme des enseignants fonctionnaires de catégorie A.

STAGES DE REMISE A NIVEAU. MODE D'EMPLOI.

Les stages de remise à niveau concernent les élèves de CM1 et CM2. Le directeur et l'équipe des enseignants de CM1 et CM2 choisissent les élèves ayant des besoins en français et en mathématiques.

Le groupe de soutien comporte six élèves issus de l'école ou des écoles voisines. Ce stage de 12 ou 15 heures peut être fractionné sur deux ou trois enseignants et doit se tenir uniquement dans des locaux scolaires. Le volume horaire est un volume plafond. Le conseil d'école est informé du dispositif. Les IEN se chargent d'informer les mairies et d'obtenir leurs accords. L'enseignant est payé en HSE (heures supplémentaires effectives). Même s'il travaille dans une autre école que celle où il est affecté, il ne peut prétendre à des frais de déplacement. Aucun système de remplacement n'est mis en place pour pallier à l'absence éventuelle d'un enseignant volontaire. Il est responsable de la surveillance des élèves, en cas d'accident les mêmes conditions de responsabilité qu'en temps scolaire s'appliquent. Si un seul enseignant de l'école organise le stage, il doit avoir à disposition un moyen de joindre la mairie en cas d'urgence. Les parents doivent donner leur accord par écrit. Ils devront s'occuper du trajet de leurs enfants, puisque les transports scolaires ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires. Enfin, le directeur n'est pas tenu d'être présent dans l'école, il est juste responsable de l'organisation horaire et matérielle.

HARO SUR LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT !

LA SOLUTION DE FACILITÉ,

Eric Woerth, ministre du budget, annonce crânement que la suppression d'un fonctionnaire sur deux continuera. Dans l'éducation nationale on en est à 35 % de postes non-remplacés. Preuve de courage et de constance…

Pendant ce temps là, la fonction publique territoriale reste pléthorique. **le nombre des fonctionnaires territoriaux a pratiquement doublé en 20 ans, pour s'approcher des deux millions**

S'il est naturel de vouloir rationnaliser le budget de l'état, faudrait-il encore avoir le courage de s'attaquer aux vrais problèmes et de se mettre au travail plutôt que de magner bêtement les sécateurs.

Sommes-nous vraiment trop dans l'éducation nationale ? (19,5 élèves par enseignant en moyenne contre 14, 2 moyenne OCCE), combien de classes surchargées ? Combien d'enseignants non remplacés ? Combien d'enfants en difficulté laissés à l'abandon au fond d'une classe faute de structure pour les prendre en charge ou d'enseignants spécialisés ? Alors bien sûr, on pourra toujours pinailler, trouver quelques exemples emblématiques, tels collègues qui auraient trouvé une « niche PTT »* au sein de l'administration ou une autre sinécure.

Mais pour ses quelques malins sous employés, combien de collègues seuls face à la houle ? Et quand on regarde à côté de nous : y a –t-il vraiment trop de monde dans la fonction hospitalière ? Et pourtant… la fonction d'état continuera à faire les frais d'une politique aveugle butée sur des objectifs chiffrés.

Les français sont globalement satisfaits de leur fonction publique, elle ne démérite pas. Les autres pays, en cette période de crise, regardent notre système avec soudain plus d'indulgence : Les archaïques sont-ils devenus avant-gardistes ?

Mais, pour un gouvernement, tailler dans la fonction d'état est LA solution de facilité : Les quelques économies faites rempliront de quelques gouttes d'eau le fond du gouffre du déficit national, mais les conséquences seront d'une tout autre ampleur, mais on aura communiqué et montré ses muscles.

Par contre la fonction territoriale semble curieusement épargnée et la volonté de réformer le millefeuille va, sans nul doute, se heurter aux nombreux intérêts locaux de tous bords, on ne touche pas aux niches ! Il est remarquable de constater la schizophrénie de certains élus, très rigoureux quand ils parlent du budget national, grand seigneurs quand il faut distribuer des postes et des subventions sur le terrain.

On peut, sans trop de risque, prévoir l'échec de la réforme des régions et de la mise à plat des dépenses de la territoriale, les barons locaux sauront défendre leur fief et les intérêts de leurs obligés. (Ne soyons pas trop injuste, la fonction territoriale est parfois capable d'économie : beaucoup de ville réfléchissent à la réduction du nombre d'ATSEM !)

L'état par contre, pourra continuer à s'attaquer à sa fonction publique, c'est pratique, il l'a directement sous la main celle-là, elle gémit encore un peu mais finira bien par succomber.

Les réformes audacieuses pour l'éducation ? N'en parlons-plus, c'est la crise, on ne touche plus à rien à part les réductions d'effectifs. Pourtant les plus grandes réformes se font souvent pendant ces périodes, encore faudrait-il être capable de se redresser plutôt que de se recroqueviller contre la tempête en attendant une prochaine et éventuelle reprise.



Syndicat National des Ecoles – S.N.E.- 69

BULLETIN D'ADHESION

eSEN

A adresser à : ***Ecole primaire JARENTE, 19 rue JARENTE 69002 LYON***
(avec le(s) chèque(s) à l'ordre du S.N.E 69
ou avec le RIP ou RIB et l'autorisation de prélèvement automatique)

Département d'exercice /______/______________________________/ Nouvel adhérent O Ré adhésion O

M/Mme/Mlle : Nom et prénom : .... Date de naissance : ....

Adresse très précise **: (une zone peut rester vide)**

Immeuble – Résidence – Zone…

Numéro + rue, avenue, route…

Mention spéciale (BP, lieu-dit…)

Code postal Ville

☎ : ....

mail personnel : ....

Lieu d'exercice :

Elémentaire O Maternelle O Autre O (…………………….)

Adresse : ....

Code Postal : .... Ville : ....

☎ : …………… …. mail : ....

Situation : Adjoint O Directeur O (Nb de classes : ……..) Etudiant IUFM O Spécialiste O (préciser ....)

Corps des Ecoles : O Hors Classe : O Échelon : … Indice : …… Temps partiel O (quotité : ……) Disponibilité O

Retraité O

Montant cotisation : .... € Soutien départemental : .... €

TOTAL VERSE : .... €

Date : ....

Règlement par : Prélèvement automatique
(rayer les mentions inutiles) ou en …… chèques (3 maximum)

Signature :

COTISATIONS PARTICULIERES

Disponibilité, congé parental :		20 €
P.E.1 :		20 €
P.E.2 - Stagiaires - Liste complémentaire :		50 €
Retraités et T1		90 €
Temps partiels, au prorata du temps	minimum	90 €
1ère adhésion : ½ cotisation	minimum	90 €
Couples :	(Addition des 2 adhésions) X 75 %	

La loi n°78-17 du 6/01/78 relative à l'informatique , aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de votre section

✂--

L'adhésion au SNE donne droit à la protection juridique de la GMF sans supplément de cotisation

COTISATIONS : année scolaire 2008/2009

Catégories Échelons	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
Instituteur Adjoint	***A noter*** *: 66% du montant de la cotisation syndicale seront déductibles de votre impôt sur le revenu de l'an prochain. Vous recevrez un reçu attestant ce versement.* *Toute personne souhaitant faire un don au S.N.E. ajoute le montant à la cotisation. Le calcul de la réduction d'impôt se fera sur l'ensemble de la somme versée au S.N.E.*					135 €	137 €	143 €	150 €	159 €	174 €
I. Directeur classe unique - gr. 1						137 €	141 €	146 €	154 €	161 €	177 €
I. Directeur 2 à 4 classes - gr. 2						141 €	143 €	150 €	156 €	166 €	180 €
I. Directeur 5 à 9 classes - gr. 3						143 €	146 €	154 €	159 €	168 €	184 €
I. Directeur 10 cl. et plus - gr. 4						146 €	150 €	156 €	161 €	171 €	188 €
Professeur des Écoles			135 €	143 €	150 €	159 €	168 €	180 €	195 €	211 €	226 €
PE. Directeur classe unique - gr. 1			137 €	145 €	154 €	161 €	170 €	186 €	199 €	214 €	228 €
PE. Directeur 2 à 4 classes - gr. 2			141 €	148 €	156 €	166 €	174 €	188 €	202 €	216 €	234 €
PE. Directeur 5 à 9 classes - gr. 3			143 €	154 €	159 €	168 €	177 €	193 €	205 €	221 €	237 €
PE. Directeur 10 cl. et plus - gr. 4			150 €	156 €	161 €	171 €	180 €	195 €	209 €	223 €	240 €
Prof. des Écoles hors classe	168 €	193 €	205 €	221 €	237 €	251 €	267 €				
HC. Directeur classe unique - gr. 1	171 €	195 €	209 €	223 €	240 €	255 €	271 €				
HC. Directeur 2 à 4 classes - gr. 2	174 €	199 €	211 €	226 €	243 €	258 €	273 €				
HC. Directeur 5 à 9 classes - gr. 3	177 €	202 €	216 €	228 €	246 €	260 €	278 €				
HC. Directeur 10 cl. et plus - gr. 4	180 €	208 €	221 €	234 €	248 €	264 €	281 €				

Syndicat National des Ecoles

Si vous n'avez jamais été adhérent(e) du S.N.E., et pour la 1ère année d'adhésion, vous pourrez bénéficier d'une réduction de cotisation de 50% (avec un minimum de cotisation de 90 €, sauf cotisation particulière.)

Cotisations 2008/2009 ~ Le prélèvement automatique

Il suffit de renvoyer **l'autorisation de prélèvement** ci dessous **accompagnée d'un R.I.B., d'un R.I.P. ou d'un R.I.C.E.** et de remplir **le bulletin d'adhésion**.

Si vous renvoyez votre adhésion **avant le 15 septembre**, la cotisation sera prélevée en **10 fois, le 28 de chaque mois** entre septembre et juin inclus. Si votre adhésion nous parvient en cours d'année (avant le 15 du mois), la cotisation sera prélevée en autant de fois qu'il reste de mois jusqu'à juin inclus (par exemple : la cotisation transmise avant le 15 décembre sera prélevée en 7 fois, etc.)

L'année suivante, sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin de l'année scolaire.

Vous pourrez revenir aussi au paiement par chèque, en remplissant un bulletin d'adhésion et en le renvoyant accompagné de votre (ou de vos) chèque(s) à l'adresse indiquée.

Choisissez le système qui vous convient le mieux,

Quel que soit le mode de paiement choisi, vous bénéficierez de la réduction d'impôt prévue par la loi (66%) sur la totalité de votre cotisation : seule la date d'adhésion est prise en compte.

Vous avez besoin d'un renseignement, pour tout ce qui concerne le prélèvement automatique, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER :

SNE – CSEN
Gestion des P. A.
28 avenue des Fleurs
59110 LA MADELEINE
☎ : 09 52 78 98 14
✉ : contact@sne-csen.net

✂---

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec mon créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

452 955

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Syndicat National des Écoles
S.N.E. - C.S.E.N.
4 rue de Trévise
75009 PARIS

Compte à débiter

Code établissement Code Guichet Numéro de compte Clé RIB

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER

Date et signature du titulaire du compte

A ______________________ , le __________ Signature :



Le 69 invite tous les enseignants des écoles maternelles et primaires à la réunion d'information syndicale qui aura lieu le :

MERCREDI 22 AVRIL 2009 à l'école JARENTE

(19, rue Jarente 69002, métro AMPERE VICTOR HUGO)

de 9 heures à 12 heures.

Ce dont nous manquons le plus, c'est de temps

Ce temps, pour une fois, **prenons-le ! Pour nous préoccuper de nos problèmes.**

Au programme :

- **Avenir des réformes.**
- **Quid des programmes 2008, du soutien, des stages ?.**
- **La semaine des 4 jours.**
- **Formation**
- **Actualités du Rhône**

Ces réunions sont ouvertes à tous.

IMPORTANT !

Ces heures peuvent être décomptées des 108 heures, nous vous fournirons une attestation de présence.

TOUTES NOS INFOS SUR

sne69.free.fr